

Conseil Municipal du 4 décembre 2009

L'an deux mil neuf, le quatre décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DESFERET, Maire de MERY-SUR-MARNE.

Présents : Mme MAFFLARD, Mr BONTEMPELLI, Adjoint.
Mmes DE CILLIA, CLEMENT, CORNU, RAFFAINI, VILLATTE, Mr TOUZET.
Absent excusé : Mr ULRICH représenté par Mme CLEMENT
Secrétaire de séance : Mme CORNU

Approbation du compte rendu de séance du 11 septembre 2009.

1° - Conservation du patrimoine – travaux dans l'église

Horloge : le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis BODET, d'un montant de 1473 €47 qui concerne uniquement le remplacement de la pièce défectueuse, et ne donne pas suite au devis HUCHEZ d'un montant de 6514 €60 comprenant le changement total du système existant.

Vitraux et fenêtres : suite au vandalisme des 5 et 12 septembre dernier, l'assurance prend en charge le remplacement des vitraux et vitres claires qui ont été cassés selon les montants des devis des Ets QUENTIN et PIERQUIN.

Le Conseil Municipal donne délégation au maire pour encaisser le chèque de l'assurance SMACL.

Afin d'éviter de nouvelles dégradations, le Conseil décide à l'unanimité de faire poser par l'agent communal du grillage sur les vitres claires et retient l'entreprise QUENTIN pour la pose de grillage aux mailles plus fines sur les vitraux.

2° - Location de la salle polyvalente

cantine : suite à la surcharge d'enfants à la cantine de Citry et à la demande de certains parents de Méry, le Conseil Municipal examine la possibilité d'installer une cantine scolaire dans la salle polyvalente. Le débat est ouvert et, compte tenu du manque d'information relatif aux travaux nécessaires ainsi qu'au coût (installation, fonctionnement, etc...) aucune décision n'est prise. Mr Desferet fait observer que celle-ci sera prise une fois tous les éléments réunis.

Mme Clément demande pourquoi la municipalité précédente ne s'est pas préoccupée de la cantine scolaire ? Mr Bontempelli répond que cela fait dix ans qu'il entend parler de la cantine et le projet est toujours rejeté.

Location : le Conseil Municipal décide de réserver la location de la salle uniquement aux habitants de Méry, selon tarif établi lors de la précédente réunion, et Mr Desferet propose de mettre en place un contrat-type de location.

3° - Chicane dans la sente de l'église

La solution de pose par l'agent communal de barrières en quinconce est retenue. Le Conseil décide à l'unanimité l'achat de 2 barrières fixes qui seront scellées et d'un mobile fixé sur platine avec cadenas.

4° - éclairage public

Après recensement des zones sombres, des devis ont été demandés à STELEC et à STPEE pour 5 emplacements nouveaux. Le devis STELEC est retenu pour 1750 €ht.

Après discussion, il apparaît que 7 emplacements sont à prévoir : 1 (entre le 83 grande rue et 3 route du Limon) – 1 vis à vis du n° 6 de la route du Limon – 1 à hauteur du n° 21 route du limon – 1 au n° 6 de la rue du bac (à côté du transformateur) – 1 vers le 20-24 route de Sainte Aulde – 1 14 et 16 rue du bois face aux nouvelles constructions – 1 route de sainte Aulde juste avant le lavoir
- ce qui amènera le coût à 2450 € Le Conseil accepte à l'unanimité.

5° - Redevance d'occupation du domaine public

Après lecture du document par Mr Desferet, le Conseil approuve à l'unanimité le recouvrement de la redevance d'occupation du domaine public par le SMERSEM, sachant que ce syndicat nous reversera l'intégralité des sommes perçues, sans frais de gestion.

Signature de l'avenant n° 1 au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel : un avenant n° 1 est nécessaire pour harmoniser le contrat actuel avec la législation en vigueur. Le Conseil approuve à l'unanimité la signature de cet avenant.

6° - Chauffage de l'école (classe au dessus de la salle polyvalente)

3 devis sont présentés pour des panneaux rayonnants :

- Ets GRAFFIN 1 968,62 €T.T.C
- STELEC 2 234,00 €T.T.C
- FRANCIS- ELEC 1 777,27 € T.T.C

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, retient le devis FRANCIS-ELEC.

7° - Révision de la taxe locale d'équipement (TLE)

Mr Desferet propose une augmentation de cette taxe ; il est proposé 3,30 % au lieu de 3 %. Cette proposition est mise au vote :

pour l'augmentation : 4 voix

contre : 6 voix

La taxe locale d'équipement reste donc à 3 %.

8° - Création de l'association « Méry animations »

Mr Desferet informe le Conseil de la création de « Méry Animations », association présidée par Mr Antonio BISPO DE MATOS, qui prendra en charge l'organisation des manifestations dans notre commune : fête de la Saint Jean, brocante, etc.

« Méry Animations » n'ayant encore aucun revenu, son président demande une subvention de 300 € pour lui permettre de souscrire un contrat d'assurance. Le Conseil, à l'unanimité, accorde cette subvention.

9° - Chemin communal de Courcelles à Sainte Aulde

Le devis de l'A.C.I.F. du Centre social du pays fertois d'un montant de 1504,20 € pour l'entretien du chemin de contre-halage est examiné. Il est décidé que la largeur de 8 mètres à nettoyer est excessive et il est demandé de la réduire. Compte tenu que le chemin au niveau de la propriété de Mr Lemaitre sera entretenu par celui-ci, il y a lieu de diminuer d'autant le devis.

Mr Touzet demande d'être averti dès le début des travaux afin qu'il se rende sur le terrain.

Achat de la parcelle F 473 à la famille ROS

Le Conseil est d'accord, à l'unanimité, pour acquérir cette parcelle au prix de 1782 € Après acquisition, elle devra faire l'objet d'un débroussaillage à effectuer par l'A.C.I.F. afin de permettre l'accès au chemin de contre halage à la place du chemin rural de Courcelles à Sainte Aulde.

10° - P.L.U. plan local d'urbanisme

Mr Desferet informe le Conseil que la D.D.E.A. propose de venir faire un exposé avec vidéo pour donner la conduite à tenir, détailler les engagements et les avantages pour la commune.

Le conseil est d'accord pour une réunion d'information, de préférence un mercredi à 14 h 30, soit le 13, 20, ou 27 janvier 2010.

11° - QUESTIONS DIVERSES :

Il est prévu d'acheter 4 panneaux d'affichage dont 3 pour remplacer ceux en mauvais état et 1 nouveau route du Limon, l'emplacement restant à déterminer.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Camionnette

Le Conseil décide de remplacer le véhicule actuel par un utilitaire d'occasion et fixe un montant maxi de 6000 €

Salon des arts fertois organisé par la communauté de communes

Le Conseil donne son accord de principe afin que cette manifestation ait lieu à Méry.

Maison des associations

Mme Raffaini fait observer qu'il semblerait que des festivités aient lieu dans la salle du 1er étage. Elle rappelle que cette maison est réservée uniquement aux activités et non aux festivités. Mme Mafflard propose une réunion de travail afin d'établir un contrat d'occupation pour toutes les associations : la date du mardi 15 décembre à 20 h à la mairie est retenue.

Mme Clément demande si le courrier a été envoyé à Marne et Morin pour signaler que certains enfants sont debout dans le car qui dessert les collèges. Mr Desferet répond que le nécessaire a été fait.

Mr Touzet dit que, suite à l'élagage ERDF près de chez lui, la ligne à haute tension pend et qu'elle peut être attrapée en montant sur le talus. Il demande de signaler ce danger à ERDF

Mr Bontempelli remercie Mr Marie pour le concours qu'il va apporter pour dégager l'endroit où se trouve la source du Frouet.

La parole est donnée au public :

Mr Michel Delaitre intervient et demande si la commune a obtenu un résultat de la gendarmerie pour le vandalisme de l'église : Mr Desferet répond que le taux d'élucidation des affaires est de 3 sur 30.

Concernant le travail effectué dans l'église par les Ets PIERQUIN le devis présentait du verre armé et fort et il a été posé du verre normal.

Mr Delaitre demande également où en est le dossier concernant l'appellation « zone champagne » concernant les terrains se trouvant sur le versant est de la commune. Mr Desferet répond que rien n'est décidé pour l'instant.

Il signale aussi que le SIRPI n'aurait pas la compétence pour la construction : Mr Desferet précise que le Conseil Général a demandé de vérifier en Préfecture.

Concernant l'éclairage public, Mr Delaitre indique qu'il y a des subventions prévues pour les nouveaux foyers, subventions qui sont à demander à la communauté de communes. Mr Desferet répond que ces subventions ne sont accordées qu'en cas d'enfouissements des câbles électriques.

Il informe le Conseil que le site néolithique qui se trouve dans la plaine de Méry va à nouveau être exploré.

Intervention de Mr Droller qui souligne que le P.O.S. de la commune est devenu obsolète et approuve la nécessité de réaliser un P.L.U.

Mr Marie indique au Conseil que les surfaces indiquées sur le devis ACIF sont trop importantes et qu'elles doivent être réduites de 1144 m² à 600 m²

Il informe l'assemblée de la création au 1er décembre 2009 de l'association « les riverains du chemin rural de Méry à Sainte Aulde ». Tous les riverains de ce chemin sont adhérents.

Il n'est pas d'accord sur l'appellation du chemin de contre halage et pense qu'il s'agit plutôt d'halage ?

Mr Bispo de Matos remercie le maire et les conseillers pour la subvention accordée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal fixée le 19 février 2010

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 23 h.